

Zeitschrift:	Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber:	Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band:	13 (1938-1939)
Heft:	4
Artikel:	Vues nouvelles sur la langue française
Autor:	Gilliard, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-870071

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES DE LETTRES

Bulletin de la Société des Études de Lettres, No 39

VUES NOUVELLES SUR LA LANGUE FRANÇAISE

Il est fort regrettable que la conférence de M. Gougenheim soit tombée sur la période des examens de printemps et que bon nombre de professeurs n'aient pu y assister. Ce fut une belle leçon de mise au point, vivante, riche en exemples analysés et commentés avec autant de finesse que d'originalité. Essayons, pour les absents, d'en donner une idée.

Vers 1870 on avait établi les lois qui régissent l'évolution des sons et l'on pouvait expliquer méthodiquement la transformation d'un mot latin en français. L'étude des formes (morphologie) était allée de front avec l'étude des sons. Mais en syntaxe historique les progrès ont été plus lents, car la méthode scientifique est plus difficile à appliquer en syntaxe qu'en phonétique et en morphologie. On avait le point de départ latin et l'aboutissement français, mais alors qu'en phonétique et en morphologie les oppositions sont nettement marquées, les nuances syntaxiques sont beaucoup plus subtiles et l'évolution des faits syntaxiques est plus difficilement saisissable.

Dans les écoles secondaires, c'est l'enseignement de la syntaxe qui est prédominant, mais on ne saurait appliquer dans les classes les méthodes historiques. Au début du XX^e siècle, en France, on a bien introduit dans les programmes l'étude de la grammaire historique ; en réalité, on s'est borné le plus souvent à faire de l'étymologie pittoresque : doublets, etc., et, si l'on a donné aux élèves quelques notions de grammaire historique, la syntaxe a continué à être enseignée surtout dogmatiquement.

Le grand mérite des études historiques a été de montrer l'évolution de la langue et la valeur toute relative des dogmes dont elles faisaient connaître l'âge et les origines, mais les historiens se sont trop attachés à l'explication de cas particuliers et d'exceptions et ils ont eu le tort de chercher dans le passé la seule explication possible de la langue d'aujourd'hui.

Au cours du premier tiers du XX^e siècle, on a vu s'effectuer un renouvellement complet des idées et des méthodes.

Jules Gilliéron, d'origine suisse, enseignait la dialectologie gallo-romane à l'Ecole des Hautes Etudes. Il se rendit compte que les dictionnaires de patois dont il disposait étaient de valeur très diverse. Il entreprit alors une vaste enquête qui porta sur plus de 600 points de la France. Ayant préparé le questionnaire qui devait servir à ce travail, il chargea un collaborateur unique, Edmont, de cette première exploration méthodique de tous les parlers d'un pays et porta sur des cartes les résultats obtenus. C'est ainsi qu'a été dressé ce monument qu'est l'*Atlas linguistique de la France* (1902-1910); la géographie linguistique était créée.

Gilliéron voulut voir ce qu'on pouvait tirer de ces matériaux. Il constata entre autres qu'en Gascogne le mot « coq » qui aurait dû se dire « gat » (*gallum = gat*) entrait en collision avec le mot « chat » (*cattum = gat*) et que, par suite de ce conflit d'homonymes, « gat » n'y était employé qu'au sens de chat; ce qui faisait dire plaisamment à Gilliéron que dans ces régions « le chat a tué le coq ». Ses recherches lui firent voir peu à peu toute la complexité de l'évolution linguistique : les accidents qui peuvent contrecarrer la transformation normale des mots, le résultat du conflit des homonymes, l'influence du français sur les patois, l'influence de l'esprit sur la langue, etc.

Le progrès des études dialectologiques allait être un puissant stimulant pour les grammairiens et surtout pour les syntacticiens.

M. Ferdinand Brunot fut un adversaire résolu de la grammaire traditionnelle dont il n'a pas eu de peine à montrer l'arbitraire, les inconséquences et même les erreurs positives. Il ne croyait pas cependant que la grammaire historique pût servir de cadre pour l'étude de la langue d'aujourd'hui. En 1922, dans son remarquable ouvrage : *La pensée et la langue*, il nous donne une théorie de la langue française, qui va renouveler entièrement les méthodes. Ce qu'il veut, c'est présenter un exposé méthodique des faits de pensée et des moyens d'expression qui leur correspondent. Il part d'idées simples, considérées par rapport au langage, comme : la quantité, la matière, le lieu, le temps, l'expression de l'ordre, du souhait, etc.

Pour exprimer par exemple le moyen, l'instrument, nous pouvons employer les prépositions : *à, de, par, avec, en* : Appeler à grands cris — S'aider *des* pieds et *des* mains — Prendre *par* la douceur — Ecrire *avec* sa plume, etc. A côté de ces prépositions, nous pouvons nous servir de locutions prépositives, formées d'un substantif, telles que : *au moyen de*, ou *par le moyen de*, à *l'aide de*, à *force de* (lorsqu'on veut exprimer la ténacité dans le moyen), *grâce à*, à *la faveur de*, *par l'intermédiaire de*, *par l'entremise de*, *par le truchement de*, etc. Nous pouvons encore avoir recours à d'autres tours comme le géronatif, etc. : Franchir un obstacle *en sautant*. Ces quelques exemples montrent la richesse des moyens d'expression que possède le français.

La grammaire traditionnelle nous enseigne que l'impératif est le *mode du commandement*, mais M. Brunot nous montre que l'impératif peut exprimer bien autre chose : *Venez dîner avec moi* est une invitation ; *Veuillez faire ce travail* est un souhait ; *Attendez ses propositions* est un conseil ; *Soyez bon avec lui et vous n'en tirerez rien*, ici l'impératif s'emploie pour faire une supposition, etc. Il est intéressant de dégager toutes ces nuances avec les élèves. D'autre part on exprime souvent le commandement autrement que par l'impératif. Des mots ou des groupes de mots peuvent prendre la valeur d'un ordre : *Silence!* *En avant!* *Défense de passer!* etc. Il en est de même de l'infinitif *Ralentir!* et du futur : *Tu lui diras que...* On peut même avoir

recours à la forme interrogative : *Voulez-vous vous taire?* Un élève y verra tout aussitôt un ordre catégorique de son professeur.

Ce qui précède nous montre qu'un mode ne suffit pas à exprimer toute la modalité à laquelle il est censé correspondre et que, d'autre part, il peut exprimer autre chose que cette modalité.

On ne peut pas établir de classifications régulières, car le langage est l'image même de la pensée avec ses complexités et sa souplesse. Pour M. Brunot il faut rechercher l'idée commune qui relie les formes d'expression parfois les plus diverses et créer des méthodes de langage où les moyens d'expression soient classés d'après ces idées.

MM. Damourette et Pichon¹ nous ont donné, dans leur ouvrage intitulé *Des mots à la pensée — Essai de grammaire de la langue française*, la première grammaire descriptive détaillée du français moderne. Le premier tome date de 1927, quatre autres ont suivi et le sixième doit paraître prochainement.

M. Brunot partait de la pensée pour arriver à l'expression, MM. Damourette et Pichon suivent la méthode inverse, la méthode inductive ; ils partent des faits de langue pour aboutir à l'idée, l'étude du langage étant pour eux la voie qui permet de pénétrer le plus avant dans l'analyse de la pensée et de déceler même les manifestations du subconscient. Dans cette œuvre géante, d'une très grande originalité, les auteurs nous montrent avec une pénétration remarquable toute la richesse des moyens d'expression de la langue française. Malheureusement ils se servent d'une terminologie redoutable qui en rend très difficile l'accès. Mais cet ouvrage est un réservoir inépuisable d'exemples² dont les nuances sont analysées avec beaucoup de finesse et d'une façon très personnelle.

* * *

¹ MM. Damourette et Pichon ne sont pas des grammairiens ; le premier est homme de lettres, le second médecin aliéniste.

² Les cinq tomes parus contiennent plus de 25.000 exemples !

F. de Saussure avait déjà signalé l'importance des oppositions en linguistique en attirant l'attention sur le fait que notre système linguistique n'est opérant que par le jeu des oppositions. Le mérite de l'Ecole de Prague est d'avoir montré que ce jeu des oppositions est particulièrement apparent dans le système phonologique d'une langue.

Depuis une dizaine d'années, s'est constitué à Prague un petit groupe de savants russes et tchéco-slovaques qui, sous l'impulsion de N. Troubetzkoy, ont créé une nouvelle science du langage : la phonologie ou science des sons considérés sous le rapport de leur fonction dans la langue. La phonétique étudie les sons ou phonèmes, la phonologie étudie leur valeur significative ou fonctionnelle. Un phonème isolé n'a pas de valeur significative ou fonctionnelle, il n'en prend une que lorsqu'il est *opposé* à un autre phonème : o bref — o long : ex. pomme. paume — notre, notre, notre livre, ce livre est notre. A des oppositions de sons correspondent des oppositions mentales. Le groupe de Prague a déjà procédé à l'étude systématique de ces oppositions de phonèmes et à leur classement méthodique dans différentes langues, le russe, le tchèque, etc..

M. Gougenheim est d'avis que l'on peut appliquer à la syntaxe une méthode analogue à celle de la phonologie.

Les morphèmes sont les éléments du langage qui ont une valeur grammaticale ; ils peuvent être constitués par la flexion nominale, les déterminatifs, les pronoms, la flexion verbale, les prépositions, etc. : cheval, chevaux — vert, verte — le, la — celle, celles — chante, chantez — il vient *de* Lausanne, il vient *à* Lausanne. A des oppositions formelles correspondent des oppositions mentales.

La phonologie, nous l'avons vu, est fondée sur l'étude et le classement des oppositions de phonèmes. M. Gougenheim estime que l'on peut de même construire une théorie de la syntaxe française basée sur l'étude et le classement des oppositions de morphèmes. Selon lui, ces oppositions syntaxiques devraient être réparties principalement en trois catégories : 1) les *servitudes grammaticales* ; 2) les *variantes stylistiques* ; 3) les *oppositions de sens*.

Prenons par exemple l'opposition : *ne — ne pas* :

On doit dire : « je *ne le vois pas* », « je *ne le vois jamais* » ; impossible de dire : « je *ne le vois* », « je *ne le vois pas jamais* » ; il s'agit ici d'une *servitude grammaticale*.

On peut dire par contre : « je *n'ose entrer* » ou « je *n'ose pas entrer* » ; mais entre ces deux phrases il y a une nuance de style, la première est plus littéraire et marque une certaine hésitation ; c'est une *variante stylistique*.

« Je crains qu'il *ne vienne* » et « je crains qu'il *ne vienne pas* », sont deux constructions parfaitement correctes, mais elles servent à exprimer deux idées contraires ; nous avons ici une *opposition de sens*.

Soit encore l'opposition : *en — dans*.

Servitudes grammaticales : *En* ne peut s'employer devant *le* et *les* (l'ancienne forme *el = en le* a complètement disparu, *ès = en les* ne subsiste que dans quelques formules : licencié *ès* lettres, etc.) ; par contre on trouve encore *en* devant *la* et *l'* dans quelques locutions : *en la circonstance*, *en l'occurrence*, *en l'honneur de*, etc., et dans la langue littéraire : *en l'univers immense*, etc. En dehors de ces cas, *dans* peut seul être employé devant le substantif précédé de l'article défini. Devant le substantif non précédé d'un déterminatif, *en* seul est possible : *en chambre*, *dans la chambre — en ville*, *dans la ville*, etc.

Devant le substantif précédé d'un déterminatif autre que l'article défini, l'opposition *en — dans* constitue une *variante stylistique* : [Le jeune homme] Est vain *dans* ses discours, volage *en* ses désirs (Boileau). D'une manière générale *en* est plus littéraire, moins concret que *dans*.

Enfin, il y a nette *opposition de sens* entre les phrases : je viendrai *dans* deux heures et je viendrai *en* deux heures. De même entre : une idée *en l'air* et une idée *dans l'air*.

L'ordre suivi dans les exemples donnés plus haut ne s'impose pas, il peut très bien être modifié ; il semblera même préférable parfois de partir des *oppositions de sens* qui sont d'ailleurs les plus caractéristiques. De plus, dans l'étude des oppositions syntaxi-

ques, on ne retrouvera pas toujours les trois catégories d'oppositions indiquées ci-dessus ; les *variantes stylistiques* et les *oppositions de sens* sont relativement peu nombreuses et l'on devra parfois se borner à l'étude des *servitudes grammaticales*.

* * *

Ce compte rendu, malgré sa longueur inusitée, ne peut que donner une terne et bien incomplète image de l'exposé si riche et si nuancé de M. Gougenheim, mais il suffira, je l'espère du moins, à montrer l'originalité de sa méthode. Tous ceux qui le désirent pourront d'ailleurs l'étudier à loisir dans l'ouvrage qu'il vient de publier à Paris sous le titre de : *Système grammatical de la langue française*¹.

D'un maniement aisé, grâce à un index très complet, cet ouvrage est appelé à rendre de grands services. Il ne constitue pas seulement une importante contribution personnelle à l'étude de notre langue, il est aussi — et ce n'est pas là sa moindre valeur — une synthèse fort bien faite des ouvrages et des innombrables articles de revues publiés au cours de ces dernières années. Les points de vue nouveaux, les remarques judicieuses y abondent. Je me bornerai à un exemple que je simplifierai autant que possible.

A propos de l'opposition *avoir — être*, M. Gougenheim nous montre que le passif peut avoir deux valeurs : a) tantôt l'action subie est considérée comme achevée à l'époque marquée par le temps du verbe *être*; b) tantôt elle se déroule à cette époque même. Ainsi dans la phrase : *Cette maison est construite en pierres de taille*, le verbe a une valeur de *parfait*, car elle est l'équivalent de : *On construisit cette maison en pierres de taille*. Mais, si l'auteur de l'action est indiqué, la même forme verbale a bien une valeur de *présent* : *Cette maison est construite par M. X.* De même : *L'armée est battue* (valeur de *parfait*). — *La falaise est battue par les flots* (valeur de *présent*).

Des trois catégories d'oppositions étudiées par M. Gougenheim, les *oppositions de sens* et les *variantes stylistiques* sont seules

¹ Bibliothèque du *Français moderne*, J.L.L. d'Artrey, Paris.

vraiment vivantes, les *servitudes grammaticales* sont l'héritage du passé, mais d'un passé de plus en plus fortement battu en brèche (si je puis dire) par le présent. La cloison étanche qui séparait la langue littéraire de la langue parlée a disparu depuis longtemps, mais, à notre époque de vie intense, on va vite dans tous les domaines, la syntaxe évolue rapidement sous l'influence de la langue parlée (flétrissement du passé simple, de l'imparfait du subjonctif, emploi beaucoup plus fréquent du passé composé, de l'imparfait, etc., etc.) et les lézardes se font de plus en plus nombreuses dans le rempart élevé au cours de près de trois siècles par les grammairiens. Malgré tout, ces *servitudes grammaticales* constituent encore un ensemble redoutable de règles — souvent rébarbatives — qu'il faut faire assimiler aux élèves. Ces règles de grammaire, M. Gougenheim nous les présente sous un jour nouveau ; les anciens cadres sont brisés au profit d'une classification plus logique et, grâce à la mise en lumière du jeu des oppositions, la valeur fonctionnelle des faits grammaticaux apparaît d'une façon plus nette et plus significative.

Il y a là une tentative fort intéressante de renouvellement de l'enseignement de la syntaxe qui pourrait, à la pratique, s'avérer très efficace. Qui ne voit, en effet, l'intérêt qu'il y aurait à reprendre sous cette forme avec les élèves de nos gymnases — et peut-être même des classes supérieures de nos collèges — l'étude de la syntaxe. Quel admirable exercice d'assouplissement ce serait pour eux ! L'étude de la syntaxe ainsi comprise les amènerait à une connaissance beaucoup plus réelle et avertie de la langue, leur donnerait le goût de la recherche personnelle, l'habitude de la réflexion et développerait même leur sens littéraire.

Les professeurs se heurteraient cependant à deux difficultés. Il faudrait tout d'abord vaincre la répugnance que des élèves de 16 à 18 ans éprouvent à reprendre une discipline qu'ils croient connaître et pour laquelle ils ont un certain dédain, puisqu'ils en ont commencé l'étude dans les classes inférieures de leur collège. Mais qui sait si la méthode proposée par M. Gougenheim ne stimulerait pas leur intérêt par l'effort de

recherche personnelle qu'elle exigerait d'eux et si, se piquant au jeu, ils ne trouveraient pas un réel plaisir à rivaliser d'ingéniosité. La seconde difficulté provient de la surcharge de nos programmes et du temps si limité dont disposent les professeurs de français pour les remplir, car une revision de la syntaxe, basée sur la méthode proposée — qu'elle se fasse sur des textes suivis ou au moyen d'exercices préparés par les maîtres — ne devrait s'effectuer qu'à loisir pour qu'elle puisse porter tous ses fruits.

PIERRE GILLIARD.

N. B. — M. A. Dauzat a fait un compte rendu fort élogieux de l'ouvrage de M. Gougenheim dans la revue linguistique : *Le Français moderne* (avril 1939). Il termine son article par ces lignes : « M. Gougenheim est à la fois un observateur et un logicien. Si le logicien est entraîné parfois à des classifications un peu rigides, en revanche nous lui sommes redevables d'un exposé clair et lumineux qui recommande particulièrement son ouvrage pour l'enseignement. Sur la langue classique, comme sur la langue contemporaine, maîtres, étudiants, élèves des classes supérieures, trouveront dans ce livre un instrument de documentation et de recherches qui les instruira et leur ouvrira des perspectives. »